

COMPTE-RENDU

ATELIER "LES ÉGLISES RURALES, UN PATRIMOINE ET UNE OPPORTUNITÉ"

- DIJON – 12 DÉCEMBRE 2014



Organisé par le délégué régional de l'association Patrimoine-Environnement, Gérard Drexler, le colloque « *Les églises rurales, un patrimoine et une opportunité* » a eu lieu le vendredi 12 décembre 2014 de 9h30 à 17h30 à Dijon et a réuni 155 personnes¹. Dans la continuité de la réflexion menée par Patrimoine-Environnement, le propos était de démontrer que l'ouverture des églises au public participaient pleinement au développement local et ce, particulièrement dans le monde rural.

Monsieur le Préfet, représenté par Madame Cécile Ullmann, a souligné en introduction l'importance de ce colloque et invite à considérer avec l'Etat que ces lieux de culte constituent, particulièrement en Bourgogne, un enjeu essentiel pour la société, les propriétaires (que sont les communes) l'Etat et les curés affectataires.



Monseigneur MINNERATH, évêque de Dijon, a été le premier à intervenir sur ce sujet. Déjà en 2009, il avait rédigé un document « Faire vivre nos églises » suite à la mise en place d'un groupe de travail en 2007.

Il a rappelé la spécificité du régime juridique des lieux de culte provenant des [lois du 9 décembre 1905](#) et du [2 janvier 1907](#) ainsi que la dernière [circulaire du Ministère de l'Intérieur du 29 juillet 2011](#) gérant les rapports entre les maires, propriétaires des églises, et les curés, affectataires. En effet, le propriétaire (maire), à la différence du droit commun, n'a pas la pleine jouissance de son bien puisque l'usage est affecté exclusivement au culte. Il garde cependant l'obligation d'assurer l'entretien du clos et du couvert pour la sécurité des usagers. Monseigneur Minnerath a rappelé que l'affectataire est nommé par l'évêque ; cependant, il est à noter que depuis peu il peut être constitué *in solidum* par plusieurs prêtres. S'il y a une désaffectation, c'est-à-dire que le lieu cesse d'être affecté au culte, celle-ci n'est jamais automatique : elle se prononce dans des conditions particulières notamment au bout de six mois de non utilisation de l'église. Un arrêté de péril doit être édicté, il faut donc que l'église menace de s'écrouler. Et une fois désaffectée, il faut qu'il y ait un déclassement, ce qui reste plutôt rare dans la région.

Pour lui, il faut que l'édifice conserve son caractère de lieu de culte et, s'il y a d'autres activités, elles ne doivent pas contrevenir à ce caractère. L'affectation du lieu au culte est totale, elle ne peut pas être partielle. C'est la raison pour laquelle il ne peut pas y avoir de mise à disposition permanente pour des activités non culturelles. L'autorisation du curé affectataire doit se donner au cas par cas.

¹ 30% d'élus, 30% d'associations, 30% commission diocésaine d'Art sacré et 10% d'architectes



Bruno BETHENOD, président des maires ruraux de la Côte d'Or, a partagé son expérience de maire de la commune d'Arceau et a tenu à démontrer l'importance touristique du patrimoine religieux.

Les maires ruraux ont conscience que les églises sont un signe d'appartenance à un territoire. Pour lui c'est le choix du projet qui doit guider les intercommunalités. La Bourgogne possède une identité qu'il faut transmettre. Celle-ci comprend le patrimoine communal. C'est la raison pour laquelle il doit être valorisé par des chemins de visites, avec des circuits, c'est-à-dire par la mise en commun patrimoniale de différentes communes voisines. De plus, cela permet d'augmenter le nombre de nuitées au niveau touristique et économique. C'est pourquoi, personnellement, il souhaite maintenir le pèlerinage à Notre-Dame de Bon Secours. Il y a aussi une nécessité de partager les coûts de restauration des petites églises entre collectivités territoriales et communes qui ont de véritables difficultés financières pour assumer cette tâche².



Didier MARTIN, président de la Fédération régionale des Offices de Tourisme et de Bourgogne Tourisme et adjoint au maire de Dijon, est parti de l'hypothèse, originale, que les pèlerins ont sans doute été les premiers touristes.

Selon lui, il est important de comprendre que les touristes veulent découvrir, connaître l'identité d'un territoire au travers de son patrimoine et l'animation qui en est faite autour. C'est la raison pour laquelle, au-delà des hauts lieux touristiques bourguignons, le petit patrimoine religieux est très important car même non protégé au titre des monuments historique, il reste porteur d'identité forte. Il fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des nouveaux pouvoirs. C'est pour le faire vivre que la Bourgogne a opté pour l'itinérance comme stratégie touristique sur le modèle breton autour des thématiques "Vin – Gastronomie – Patrimoine" qui intègre le patrimoine religieux. La préservation de ce patrimoine est importante, mais il est primordial de le faire vivre avec son histoire locale. Un partenariat entre les institutions publiques et le monde privé, notamment associatif, est désormais incontournable.

Le projet très controversé de la cité de la gastronomie ([voir le communiqué de presse](#)) a été évoqué. Sur ce sujet, on peut estimer que la chapelle de l'hôpital du Saint-Esprit devrait devenir une chapelle des Climats de Bourgogne dans l'esprit d'un lieu qui doit être vivant et être découvert dans le respect de son histoire.

LES ENJEUX ECONOMIQUES, FINANCIERS ET TOURISTIQUES

Le Bâtonnier de La BRETESCHE a été le modérateur de la session sur les enjeux économiques, financiers et touristiques de l'ouverture des églises. En France, cette ouverture dépend de l'Eglise. Ce qui n'est pas le cas dans les autres pays. Actuellement il y a une dichotomie entre le cultuel et le culturel même si, comme l'a rappelé Monseigneur Dagens dans son article dans la revue de Patrimoine-Environnement, les églises restent « un signe pour tous ». Ne serait-ce pas le point de départ ?

Cécile ULLMAN, conservatrice régionale des Monuments Historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous a décrit les missions et modalités d'intervention de sa Direction couvrant 2200 Monuments Historiques en Bourgogne. La Conservation Régionale des Monuments Historique a trois objectifs : la protection du patrimoine, l'accompagnement technique et scientifique pour aider au diagnostic des édifices et l'apport d'aides financières aux monuments et collections de l'Etat.

Elle a décrit, outre sa mission d'inventaire, la stratégie d'intervention de la DRAC qui se décline sur plusieurs axes avec une priorité sur les révisions des protections anciennes afin d'aboutir à des protections actualisées et permettre une simplification des interventions lors des travaux Elle a souligné également la mission de conseil auquel il est souhaitable de faire appel pour aider au montage du dossier, à la rédaction du cahier des charges et au choix des entreprises.

² La restauration de son église s'élève à 450 000€.

La Conservation Régionale des Monuments Historiques a, depuis peu, une nouvelle mission de participation au développement économique et culturel des territoires (par exemple avec le CPER les sites clunisiens et emblématiques de Bourgogne et le soutien aux métiers d'art).

Sur les enjeux économiques, Hannelore PEPKE, déléguée régionale adjointe de Patrimoine-Environnement et chef de produits « Patrimoine » à Bourgogne Tourisme, a fait part de sa difficulté à détecter la fréquentation des églises rurales, dépourvues d'une billetterie, et leur mise en tourisme, à commencer par leur présence dans le système régional d'information touristique lequel alimente notamment de nombreux sites Internet. En effet, peu d'églises rurales (137 sur environ 2000) figurent dans la base de données du tourisme régional, à la différence des édifices les plus connus. Aujourd'hui seuls les concerts sont assez systématiquement saisis par les organisateurs. Ainsi, selon elle, il faudrait déterminer des critères clairs selon lesquels les églises pourraient être davantage présentes dans cette base de données et définir qui aurait la charge de la saisie (mairies ? curés ? associations ?). Un point de départ pourrait être fourni par un travail sur les églises rurales situées sur ou à proximité des itinéraires touristiques prioritairement promus de la région, notamment les Voies Vertes et Véloroutes avec leurs boucles de découverte de part et d'autre du parcours. « L'itinérance douce » est l'une des grandes priorités du développement touristique des années à venir et les églises rurales pourraient bien s'inscrire dans cette dynamique.



ÉGLISE D'ANZY-LE-DUC

L'enjeu économique est réel comme le montrent des exemples d'églises rurales dont on peut évaluer la fréquentation grâce au débit des dépliants mis régulièrement à la disposition des visiteurs comme c'est le cas de nombre d'édifices sur les « Chemins du Roman » en Charolais-Brionnais. L'église d'Anzy-le-Duc atteint un niveau de fréquentation comparable à celui de la chapelle des Moines de Berzé-la-Ville, voire de l'abbaye de Cîteaux. Les « enquêtes visiteurs » permettant d'avoir une idée du niveau de dépenses journalières des visiteurs touristiques seraient à refaire d'urgence pour pouvoir avancer un chiffre. Même si toutes les églises rurales ne peuvent égaler la « perle du Brionnais », la plupart possèdent un potentiel encore largement sous-exploité.



Benoît OUDET, chargé de mission au Conseil Général de Côte d'Or, a souligné que le patrimoine spirituel représente le 1^{er} patrimoine de la Côte d'Or. Il existe 830 églises pour la Côte d'Or. C'est pourquoi son soutien financier est important pour les restaurations d'églises rurales par la mise en place d'un programme d'aide au titre du Patrimoine Rural Non Protégé dont la compétence étatique a été transférée aux départements en 2004.³

Le département s'investit désormais également dans la mise en valeur du patrimoine. Il vise à relier les édifices les plus connus à ceux qui le sont moins et compte beaucoup sur les personnes qui n'appartiennent à aucune formation pour développer une action locale (association etc.). Par exemple, les chemins de croix génèrent une grande mobilisation de la part des habitants, croyants ou non.



Fabrice CARIO, directeur de la CAMOSINE ([Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre](#)), association pour la protection, la connaissance et la sauvegarde des monuments et des sites dans le département de la Nièvre qui organise des visites. Elle propose aussi des circuits de découverte des églises rurales et met à disposition gracieusement des notices qui sont remises aux visiteurs sur l'histoire de l'église et son architecture. Les églises sont ouvertes en été. Une réunion tous les deux à trois ans avec les associations locales permet de faire le point et d'améliorer sans cesse le dispositif. Le visiteur est ainsi aidé dans sa découverte par des textes et des

³ Les subventions du Conseil Général sont, entre 2010 et 2011, de deux millions d'euros pour les travaux de restauration mais aussi de chauffage ou d'électricité d'églises de 104 communes. Quatre millions d'euros ont été dépensés pour le mobilier.

illustrations, des documents visuels, qui font connaître les lieux. Fabrice Cario a attiré l'attention sur l'effet levier créé par les aides attribuées par le Conseil général et régional aux petites communes et aux Communautés de Communes qui ont la compétence patrimoniale. Aider à restaurer le patrimoine, c'est aider la commune dans son attractivité. La Camosine elle-même soutient financièrement des travaux de restauration.



Monseigneur TRICARD, curé honoraire de Vézelay, a souhaité faire partager son sentiment sur l'intérêt que les maires portent à leur patrimoine notamment religieux. Si les mairies ont l'obligation d'entretenir le clos et le couvert, les objets religieux et liturgiques, qui sont une richesse, ne devraient pas être négligés. Cela peut contribuer à l'élaboration d'un musée vivant, interactif comme celui qui existe au vieil hôpital de Tonnerre.

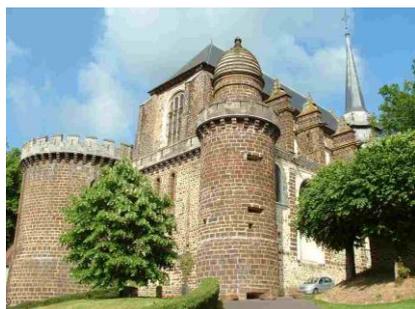
L'église doit être "habitée" en dehors des manifestations religieuses usuelles comme les mariages, les baptêmes ou les enterrements. Dans sa dimension culturelle, elle doit être davantage utilisée pour des réunions de prières ou des formations spirituelles. L'église du village "apporte" aussi aux non-croyants, à tous les chercheurs de sens ; elle doit favoriser la fraternité.

La culture est un chemin pour réaliser le sentiment de solidarité. Elle est une voie qui prend une dimension sacrée. Il est nécessaire de proposer des initiatives capables de fédérer la population et non des manifestations réservées à des élites comme un verre de l'amitié dans le narthex.

Concernant le thème retenu, les événements culturels doivent être compatibles avec le lieu et sa vocation première. Les aspects financiers doivent être précisés et les conditions matérielles acceptées par les organisateurs. L'église n'est pas une salle des fêtes ou une salle de spectacle.

Dans d'autres régions, beaucoup de petites églises sont ouvertes comme du côté de Royan. Pour Mgr Tricard, il ne faut pas craindre de les ouvrir par peur du vandalisme car on peut trouver des parades comme la mise en place de grilles à l'entrée qui permettent de voir l'intérieur depuis l'extérieur ou des reproductions des œuvres ou leurs photographies. L'ouverture est une question de volonté partagée avec la commune et ses habitants.

UNE CONDITION INDISPENSABLE : L'OUVERTURE DES EGLISES



EGLISE DE TOUCY

Michel KOTOVTCHIKINE, maire de Toucy et ancien Président de l'Office de Tourisme a souhaité lui aussi satisfaire la curiosité des visiteurs, devant des églises parfois fermées, avec une mise à disposition de plaquettes informatives -1000 exemplaires. Les plaquettes ont été réalisées avec l'aide d'enseignants et de guides interprètes, avec comme source d'information les Archives départementales, la Commission des antiquités et objets d'art de Dijon, l'équipe de l'Office de Tourisme de TOUCY. Afin d'éviter les tentations, la plaquette ne mentionne pas les mobiliers ni les objets de valeur mais fait une description générale du lieu. L'église de Toucy est maintenue

ouverte sans que l'on puisse noter de difficulté particulière.

Pour le père Paul HOUDARD, curé affectataire de Chatillon-sur-Seine, l'élément à privilégier est la bonne relation entre le curé et le maire. Il faut apprendre à se connaître et s'approprier. Il rappelle que les curés affectataires sont toujours ravis d'avoir de bonnes relations avec les élus. Les problèmes surgissent surtout lorsque les projets sont connus trop tard. Il faut en parler en amont de leur réalisation et ne pas laisser le curé découvrir l'existence d'un concert ou d'une activité par la presse ou par affiche. Les églises sont des lieux où l'on célèbre la foi. Elles demandent donc un respect et un partage des visions du possible notamment sur le choix des chants ou des expressions artistiques. La question du programme est importante. Pour cela il faut se rencontrer et dialoguer car ce n'est pas une

salle polyvalente. Les églises rurales sont le visage de l'histoire de la commune. Il est bon de les faire connaître car elles sont un lien social.



Jacques ANDRE, membre de la Pastorale des réalités du tourisme et des loisirs de Saône-et-Loire, a démontré que la diversité des églises demande une diversité de compétences de la Pastorale (de l'accueil sur les grands sites aux églises rurales).

Des fiches pour les visiteurs avec des traductions en différentes langues sont déjà disponibles *in situ* et sur site internet. Elles sont également envoyées aux communes. Pour faciliter la découverte, la Pastorale a mis au point des circuits à vélo. La réussite repose sur une action menée en commun avec les divers acteurs du tourisme, les communes, les CDAS et la communication.

Patricia MARY de la DRAC et André STRASBERG, conservateur des Antiquités et Objets d'Art de Saône-et-Loire (CAOA), nous ont parlé des objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques qui, par l'ouverture des églises, sont menacés d'être volés. La moitié des objets protégés au titre des Monuments Historiques sont des sculptures. Pour les biens mobiliers datant d'avant 1905, ils sont affectés au culte et appartiennent au domaine public. Ils sont inaliénables, leur vente est interdite sauf à une désaffectation au culte soumise à accord épiscopal. S'ils sont postérieurs à 1905, ils appartiennent au diocèse et donc ne sont pas du domaine public.

La conservation régionale des Monuments Historiques, au sein de la DRAC, a la charge de la préservation des objets mobiliers. La Conservation départementale des Objets et Antiquités, peut aussi conseiller quant à la préservation d'objets non protégés.

Les partenaires pour les objets protégés au titre des monuments historiques sont les propriétaires, les collectivités territoriales, les affectataires, le diocèse, notamment la Commission diocésaine d'Art sacré. Pour Patricia MARY, la communauté de communes peut être aussi une solution financière. Elle a fait part de son souhait de lancer un inventaire d'objets de la sacristie.

RETOUR D'EXPERIENCE ET CHANTIERS DE DEVELOPPEMENT : ENTRETIEN ET RESTAURATION DU BÂTI

Jean-Marie VINCENT, membre d'Icomos et conservateur général honoraire du patrimoine, modérateur de la seconde moitié du programme, a souligné que ce n'est pas seulement la dimension esthétique mais aussi culturelle et sociétale que l'on doit transmettre.

Le père Yves FROT, curé affectataire de Beaune, a rappelé que souvent, dans les petites communes, l'église représente le seul monument d'intérêt architectural ou artistique. Elle ne doit pas être utilisée que pour les enterrements. Lui aussi est très favorable au chemin et au parcours.

Il faudrait, selon lui, qu'il y ait une meilleure connaissance de la loi de 1905 par chaque partie. Lors d'organisation d'un concert par exemple, le curé doit être prévenu et donner son autorisation ; or, ce n'est pas toujours le cas. Le propriétaire se considère trop souvent comme un propriétaire de droit commun alors qu'avec une église, le régime est *sui generis*. Il faut aussi informer les organisateurs d'événements des règles à respecter. Plusieurs activités sont possibles mais il faut un respect du lieu lorsqu'on l'utilise.

FONDATION **Guy BEDEL, délégué régional de la Fondation du patrimoine**, a exposé les buts et fonctionnement de la Fondation pour venir en aide au Patrimoine Rural Non Protégé (fermes, lavoirs, ...).



Afin d'assurer au financement de projets de restauration publics et privés, la Fondation du Patrimoine collecte des fonds publics et des fonds issus du mécénat. Il existe un label pour aider les propriétaires privés qui donne droit à une déductibilité fiscale ou à une subvention. Pour les projets publics et aider les collectivités ou les associations, l'aide s'effectue par la mise en place d'une souscription locale appelée « mécénat populaire ».

Entre 2002 et 2013, la Fondation a soutenu financièrement les travaux de sauvegarde de plus de 4 000 lieux de culte. L'aide accordée par la Fondation n'entre pas dans le calcul des subventions. En Bourgogne : sur 60 projets annuels, près de 80% sont des projets de restauration d'édifices ou d'objets culturels. Au départ, les souscriptions sont destinées à diminuer la part d'autofinancement de la collectivité. Le succès implique une mobilisation du maximum de donateurs locaux et au-delà. Il faut une fois les travaux terminés, qu'il y ait une réappropriation de son patrimoine. Il convient donc de mobiliser des donateurs en créant des « ambassadeurs » afin que des concerts, des expositions, des chorales, des vide-greniers, des conférences scientifiques, des repas, des ventes de produits, des lotos etc s'organisent et que le monument continue à vivre après la récolte des fonds pour la restauration.



Stéphane AUBERTIN, Architecte des Bâtiments de France (ABF) en Saône et Loire, a partagé son expérience. Cela a été l'occasion de découvrir, qu'outre sa mission de surveillance sur les édifices protégés ou en zone protégée, il avait également une mission de conseil. Dans cet esprit, il a souhaité présenter l'opération remarquablement menée sur la commune de Laizé.



ÉGLISE DE LAIZÉ

Hélène FRIAT, maire de Laizé, a partagé la réussite de la restauration de son église inscrite au titre des Monuments Historiques.

La restauration du clocher a donné lieu à une convention tripartite entre l'association de la défense de l'église, la Fondation du Patrimoine et la commune. La sauvegarde de l'Art Français a soutenu financièrement l'opération et un appel d'offres a été lancé auprès des architectes de l'Ecole de Chaillot, spécialistes du patrimoine. L'église étant inscrite, il y a eu aussi l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France qui a constaté les dégâts mais a eu aussi un rôle de soutien dans les procédures administratives, dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le recrutement de l'architecte. Il délivre également un certificat pour la conformité des travaux.

La population s'est mobilisée, croyants ou non, pour sauver cette église. C'est aussi par elle que l'on peut faire vivre des activités en relation avec le clergé affectataire directement ou par la création d'associations. Selon la présidente de **l'Association Saint-Antoine de Laizé**, les habitants ont démontré qu'ils étaient prêts à donner du temps et de l'argent pour cette église. La présence de l'ABF, en continu, a également permis un renforcement significatif de ce sentiment de s'être engagé dans un projet de qualité. Cela démontre que la mise en valeur de ces édifices passe par une reconnaissance par la population et l'établissement d'une "chaîne" de compétences et de relations.

CULTE-CULTURE-TOURISME : ANIMATION ET VALORISATION



Monsieur VITEAU, maire de Vault de Lugny a parlé de la restauration des peintures murales de son église -classée monument historique - Cette commune est proche de Vézelay. La venue du Chef de l'Etat a permis de débloquer des fonds.

L'église est ouverte chaque jour. Il y a des visites guidées par le président de l'association locale et des documents sont à disposition des touristes en plusieurs langues. Des panneaux renseignent sur l'histoire de l'église et retracent également les phases de la restauration. L'office de tourisme a édité une plaquette afin d'inviter à s'arrêter à Vaux-de-Lugny. Depuis la restauration, la commune enregistre beaucoup plus de visites.



Simon BELOT, chargé d'inventaire au Centre d'Etude des patrimoines culturels en Charolais Brionnais (CEP) nous a parlé de la mise en place des **Chemins du Roman** en Bourgogne du sud qui a donné lieu à un repérage et un inventaire très précis d'architecture ainsi qu'une mise en réseau des sites et une valorisation touristique. Un inventaire sur environ 90 églises romanes a été réalisé a donné lieu à des publications scientifiques et des milliers de photos. Trois circuits indépendants ont été créés. Ils parcourent chacun une centaine de kilomètres et regroupent une centaine d'églises romanes qui ne se trouvent pas uniquement dans les principales villes.

La valorisation des églises romanes est une plus-value patrimoniale et soulève des enjeux économiques importants même si cela ne doit pas être le principal enjeu. La prise de conscience des habitants de la valeur culturelle de leurs biens participe à la vitalisation du territoire. Les retombées touristiques ne sont pas négligeables puisque 400 000 visiteurs viennent visiter le circuit des églises.

Ce travail est reconnu à l'extérieur du Brionnais puisqu'on exporte le savoir-faire aux communautés de communes de l'Allier avec notamment le transfert de la signalétique nécessaire au circuit. Au niveau européen, les chemins se sont associés au réseau européen d'itinéraires d'art roman **Transromanica**.

Le CEP, vrai centre de recherche, offre des stages internationaux ouverts aux étudiants du monde entier afin qu'ils puissent étudier l'art roman notamment par une collaboration internationale avec l'Allemagne, la Hongrie, la Slovaquie, le Japon notamment.

L'enjeu touristique ne doit pas être l'unique objectif. La valorisation des églises romanes apparaît de plus en plus comme une condition de leur sauvegarde. Elle accroît l'attractivité des collectivités locales. Elle est une réponse pour préserver l'identité de nos territoires et faire de notre passé un atout pour l'avenir à condition qu'on lui donne un sens.

Stéphanie BIZEL-BIZELLOT est venue parler du festival bourguignon itinérant « **Musique en voûtes** » créé à l'initiative du quatuor Manfred. Formé de musiciens de renommée nationale et internationale, le collectif se déplace dans les milieux ruraux et participe à l'ouverture des églises et leur mise en valeur. Ainsi elle veut, avant tout, mettre en relief le patrimoine religieux c'est la raison pour laquelle la prestation musicale se double de conférences sur l'église et de visites commentées.



Toute l'organisation est faite en partenariat local entre la commune, le curé affectataire et la paroisse. C'est aussi l'occasion de lancer des souscriptions, des mécénats pour la mise en valeur des édifices dans l'attente du festival.



Le Père Frédéric CURNIER-LAROCHE, ancien curé de Cluny, déplore, quant à lui, que le réflexe aujourd'hui soit d'associer l'église aux enterrements. Il faut un réinvestissement des lieux en réintégrant les célébrations liturgiques pour assurer la présence de l'église.

Pour lui, il est important de répondre aux investissements humains et financiers des collectivités territoriales notamment par une ouverture plus fréquente.

Le rôle des associations de sauvegarde est important car elles contribuent à redonner un sens à l'édifice dont la vocation première reste tournée vers la liturgie.

Ce sens exprime l'essentiel. Il permet une prise de conscience de sa vocation, de son identité et donne les clés de compréhension des relations qui peuvent s'établir pour travailler ensemble. Si « Musique en voûtes » respecte les lieux, ce n'est pas toujours le cas.

Il y a aussi, selon lui, une formation à réaliser du côté des curés afin qu'ils soient plus nombreux à être en mesure d'apprécier l'intérêt patrimonial de leur église et le sens qu'elle donne au patrimoine communal.



Jean-François FARENC, président des maires ruraux de Saône-et Loire, a affirmé le rôle fédérateur du maire autour d'un projet qui se doit de donner du lien et d'entretenir de bonnes relations avec le clergé affectataire et les associations.

Le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France devrait être un conseil apprécié des communes et être mieux perçu. C'est aussi le rôle du maire. Il faut également favoriser le travail des associations qui permettent souvent de valoriser les églises, favoriser les visites, aider à l'animation.

L'appel à des associations extérieures à la commune est un plus; il a été sensible aux travaux très professionnels du CEP de Saint-Christophe en Brionnais qui grâce à ses actions, à ses compétences apportent une expérience très pertinente et unique aux communes.

CONCLUSION : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR CETTE RENCONTRE ?



Le Père Frédéric CURNIER-LAROCHE a souligné que tout doit se faire avec plus d'équilibre et dans le respect des parties intéressées. Il est indispensable d'ouvrir les églises et cela ne pourra se réaliser qu'en passant en amont par des échanges entre tous les acteurs d'un projet qui doit être le plus commun possible. Le clocher de l'église du village reste son symbole le plus partagé.

Gérard DREXLER a souhaité que ce moment soit un partage de compétences et d'expériences mais aussi débouche sur des initiatives concrètes et une meilleure communication entre les interlocuteurs.

Il propose de mettre en chantier un site informatique consultable avec l'aide de ceux qui voudront s'investir aux côtés de Patrimoine-Environnement. Chaque commune porteuse d'un événement pourra y faire connaître son action ou sa manifestation.

Il faut tout d'abord fédérer les énergies et multiplier les possibilités de communication par la création de ce site et de ce réseau. Ainsi les réalisations de chacun s'y retrouveront et le partage des nouvelles pratiques sera possible. Le site aura une fonction relais parfaitement utilisable par tous ceux qui se reconnaîtront dans l'action conduite aujourd'hui par Patrimoine-Environnement.

Afin de donner un processus à respecter pour réussir à travailler ensemble, il a été proposé la mise en chantier d'un document qui pourra servir de cadre de travail relationnel qui pourra s'appeler "charte de bonnes pratiques".

« Le chemin », « la pierre », « l'esprit »... autant de termes symboliques marquants qui ont permis à **Alain de La Bretesche** de conclure ce colloque en rappelant que « nous réhabilitons la pierre mais il s'agit de savoir comment elle est habitée. Il faut que notre cheminement ait un sens avec un retour aux racines. »